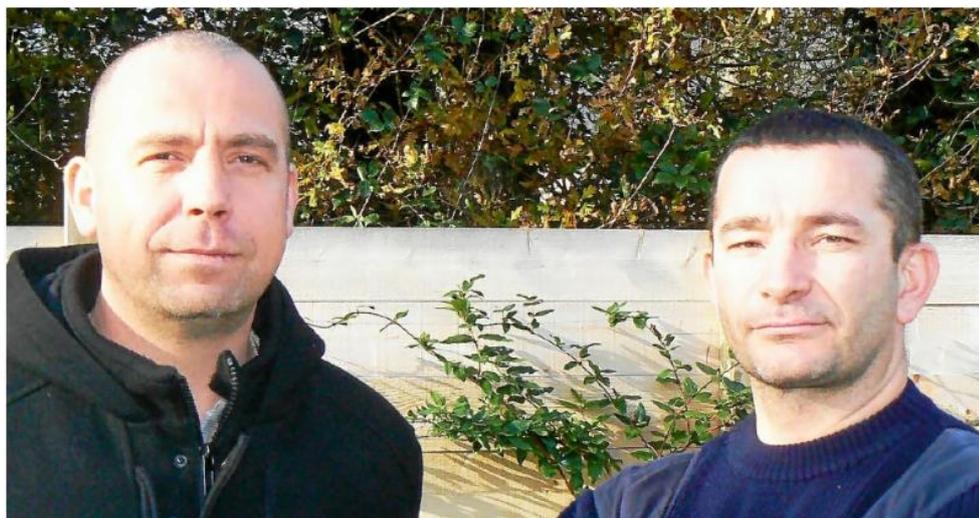


## Animation touristique. L'opposition s'explique

Publié le 23 décembre 2018 à 17h58 Modifié le 23 décembre 2018 à 18h48



Erwan Thomas et Yvan Jounot ont tenu à s'expliquer.

Le dernier conseil municipal de Sainte-Anne d'Auray (Le Télégramme du 21 décembre), a donné lieu à un débat engagé entre la majorité et l'opposition sur la convention « animation touristique ». Erwan Thomas et Yvan Jounot, élus d'opposition ont souhaité revenir sur le conseil. « **Le maire proposait de voter une convention qui prendrait effet au 1er janvier 2017 sous prétexte qu'il doit environ 20 000 € à l'OTI-SPL** » s'insurge Erwan Thomas. Il dénonce le procédé et tant « **le manque de réflexion que la légalité même de cette convention (...). Elle implique l'Association d'animation touristique, sans que celle-ci prenne part aux échanges. Comment une municipalité peut-elle décider pour une association ?** » rajoute Yann Jounot. Pour répondre à cette question Régine Fily, adjointe au tourisme et responsable du dossier a tenté d'affirmer cette possibilité. Elle considère que la commune est financeur de l'association mais omet le fait que la convention n'est pas signée.

Erwan Thomas signale qu'il ne peut accepter « **l'injure intolérable** » de l'adjointe en question et le silence du maire. « **Mme Fily a une double responsabilité qu'elle ne peut nier. Elle est adjointe au maire chargée du tourisme et membre du bureau de l'association concernée. Elle doit être capable de faire face à ce type de contradictions sans s'emporter ni clamer des injures** » considèrent les deux élus. « **Mettre la majorité face à ces réalités est sûrement une des raisons de leur agacement à notre sujet** » précisent-ils.